

Précisions sur les rapports du CP02

Concernant l'UA 131 A et 131 C

Que ce soit pour l'UA 131 A qui permet de valider le stage de 3 mois ou bien l'UA 131 C s'il s'agit de l'expérience professionnelle (12 mois dans le domaine comptable), le **rapport de pratique professionnelle** ou rapport d'activité doit avoir les **caractéristiques suivantes** :

- Faire au minimum 20 pages
- Etre illustré par les tâches réalisées par l'auditeur (annexes, tableaux, schémas, etc.)
- Etre rédigé avec soin

Il doit **contenir les parties suivantes** :

- Une introduction mettant en évidence les circonstances de la mission réalisée (travail ou stage) et l'annonce du plan
- Un développement basé sur la présentation rapide de l'entreprise et du service comptable puis des missions comptables réalisées
- Une conclusion permettant de prendre du recul sur le travail effectué

Concernant l'UA 131 B

Ce projet de création d'entreprise doit développer les points suivants :

- Une analyse stratégique (étude de marché, contexte économique, etc.)
- Le business model (le modèle économique, les différents revenus, etc.)
- Un plan de financement à court et moyen terme
- Des bilans et des comptes de résultat prévisionnels sur 3 ans
- Des éléments d'analyse financière (SIG, FRNG, BFR, ratios, etc.)

Il doit aussi **contenir les parties suivantes** :

- Une introduction
- Un développement (analyse économique et comptable détaillée)
- Une conclusion

Attention, pour cette UA, un oral de 30 min aura lieu avec l'enseignant responsable :
10 min de présentation de votre projet et 20 min de questions.